

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.821 (Notification Dépositaire)

CÉRÉMONIE DES TRAITÉS
TRAITÉS MULTILATÉRAUX :
POUR UNE PARTICIPATION UNIVERSELLE
THÈME 2007 : VERS UNE PARTICIPATION ET UNE MISE EN OEUVRE
UNIVERSELLES - UN CADRE JURIDIQUE GÉNÉRAL POUR LA PAIX, LE
DÉVELOPPEMENT ET LES DROITS DE L'HOMME

SIÈGE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
25-27 SEPTEMBRE ET 1-2 OCTOBRE 2007

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique ce qui suit :

Nous tenons à rappeler le succès remporté par les cérémonies des traités organisées chaque année au Siège de l'Organisation des Nations Unies depuis le Sommet du Millénaire en septembre 2000. L'impressionnant nombre total de 1,278 formalités liées aux traités (signatures, ratifications, etc.) ont été entreprises lors de ces cérémonies. En 2006, la cérémonie des traités : " Thème 2006 : Franchir les frontières " s'est tenue en marge du Dialogue de haut niveau consacré aux migrations internationales et au développement et du Débat général de l'Assemblée générale. À cette occasion, 46 États ont entrepris un total de 86 actions.

Cette année, la Cérémonie des traités aura lieu du 25 au 27 septembre 2007, et du 1er au 2 octobre 2007 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York et coïncidera avec le Débat général de la soixante-deuxième Session de l'Assemblée générale. La Cérémonie des traités de cette année s'intitule "Thème 2007 : Vers une participation et une mise en œuvre universelles - Un cadre juridique général pour la paix, le développement et les droits de l'homme". Conformément aux objectifs que s'est fixée l'Organisation qui veut consolider et faire progresser la primauté du droit sur la scène internationale, le thème de la cérémonie des Traités de cette année sera axée sur l'importance d'une participation et d'une mise en œuvre universelles et visera ces domaines affectant directement les droits de l'homme, la sécurité, l'environnement, le développement et la dignité humaine.

La Cérémonie des traités se tiendra en parallèle du Débat général de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. Vous trouverez ci-jointe la liste des traités mis en lumière pour le Thème 2007. Comme à l'accoutumée, il sera possible d'accomplir des formalités conventionnelles relatives à n'importe quel traité déposé auprès du Secrétaire général.

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont actuellement publiées en formats papier et électronique. Les missions permanentes auprès des Nations Unies peuvent consulter les notifications dépositaires à l'adresse électronique suivante : missions@un.int. Ces notifications sont également disponibles sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://untreaty.un.org>, où les personnes intéressées peuvent souscrire au nouveau service automatisé d'abonnement pour recevoir directement des notifications dépositaires par courriel. Les missions permanentes sont invitées à se procurer les notifications dépositaires mises à leur disposition au bureau NL-300.

Les délégations qui ont l'intention de signer ou de déposer des instruments relatifs aux traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général souhaiteront sans doute en informer leur gouvernement afin qu'ils puissent faire le nécessaire au niveau interne.

Nous vous informons que le document intitulé *Traités Multilatéraux : Pour une participation universelle - Thème 2007 : Vers une participation et une mise en œuvre universelles - Un cadre juridique général pour la paix, le développement et les droits de l'homme* a été élaboré et distribué à toutes les Missions permanentes à New York. Ce document contient les résumés des dispositions principales, des clauses finales pertinentes et l'état des traités retenus pour le Thème 2007.

De plus amples informations sur la Cérémonie des traités Thème 2007 sont disponibles sur le Site internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse suivante : <<http://untreaty.un.org>> et à la Section des traités, Bureau des affaires juridiques (Contacts : Mlle Sherry Holbrook ou M. Bradford Smith au 212 963-5047) .

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications depositaires sont actuellement publiées en formats papier et électronique. Les missions permanentes auprès des Nations Unies peuvent consulter les notifications depositaires à l'adresse électronique suivante : missions@un.int. Ces notifications sont également disponibles sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://untreaty.un.org>, où les personnes intéressées peuvent souscrire au nouveau service automatisé d'abonnement pour recevoir directement des notifications depositaires par courriel. Les missions permanentes sont invitées à se procurer les notifications depositaires mises à leur disposition au bureau NL-300.

CÉRÉMONIE DES TRAITÉS
THÈME 2007 : VERS UNE PARTICIPATION ET UNE MISE EN OEUVRE
UNIVERSELLES - UN CADRE JURIDIQUE GÉNÉRAL POUR LA PAIX,
LE DÉVELOPPEMENT ET LES DROITS DE L'HOMME

Liste des traités multilatéraux retenus pour le Thème 2007 de la Cérémonie des traités

(Pour tout renseignement concernant l'état des traités qui figurent dans la liste ci-dessous, veuillez consulter le site Internet de collection de Traités de l'ONU <<http://untreaty.un.org>>)
(Seuls les traités accompagnés d'un astérisque (*) sont encore ouverts à la signature. Tous les traités sont ouverts à la ratification, à l'acceptation, à l'approbation et à l'adhésion conformément à leurs dispositions.)

DROITS DE L'HOMME

1. Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (New York, 7 mars 1966)*
2. Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (New York, 16 décembre 1966)*
3. Pacte international relatif aux droits civils et politiques (New York, 16 décembre 1966)*
4. Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (New York, 16 décembre 1966)*
5. Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort (New York, 15 décembre 1989)*
6. Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (New York, 18 décembre 1979)*
7. Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (New York, 6 octobre 1999)*
8. Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (New York, 10 décembre 1984)*
9. Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (New York, 18 décembre 2002)*
10. Convention sur les droits de l'enfant (New York, 20 novembre 1989)*

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont actuellement publiées en formats papier et électronique. Les missions permanentes auprès des Nations Unies peuvent consulter les notifications dépositaires à l'adresse électronique suivante : missions@un.int. Ces notifications sont également disponibles sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://untreaty.un.org>, où les personnes intéressées peuvent souscrire au nouveau service automatisé d'abonnement pour recevoir directement des notifications dépositaires par courriel. Les missions permanentes sont invitées à se procurer les notifications dépositaires mises à leur disposition au bureau NL-300.

11. Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (New York, 25 mai 2000)*
12. Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (New York, 25 mai 2000)*

TERRORISME, CRIME ORGANISÉ ET CORRUPTION

13. Convention sur la prévention et la répression des infractions contre les personnes jouissant d'une protection internationale, y compris les agents diplomatiques (New York, 14 décembre 1973)
14. Convention internationale contre la prise d'otage (New York, 17 décembre 1979)
15. Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif (New York, 15 décembre 1997)
16. Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme (New York, 9 décembre 1999)
17. Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (New York, 15 novembre 2000)
18. Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (New York, 15 novembre 2000)
19. Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (New York, 15 novembre 2000)
20. Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (New York, 31 mai 2001)
21. Convention des Nations Unies contre la corruption (New York, 31 octobre 2003)
22. Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire (New York, 13 avril 2005)

ENVIRONNEMENT ET DROIT DE LA MER

23. Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (New York, 9 mai 1992)
24. Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont actuellement publiées en formats papier et électronique. Les missions permanentes auprès des Nations Unies peuvent consulter les notifications dépositaires à l'adresse électronique suivante : missions@un.int. Ces notifications sont également disponibles sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://untreaty.un.org>, où les personnes intéressées peuvent souscrire au nouveau service automatisé d'abonnement pour recevoir directement des notifications dépositaires par courriel. Les missions permanentes sont invitées à se procurer les notifications dépositaires mises à leur disposition au bureau NL-300.

(Kyoto, 11 décembre 1997)

25. Convention sur la diversité biologique (Rio de Janeiro, 5 juin 1992)
26. Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique, 29 janvier 2000)
27. Accord de Lusaka sur les opérations concertées de coercition visant le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages (Lusaka, 8 septembre 1994)
28. Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation (New York, 21 mai 1997)
29. Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs (New York, 4 août 1995)

DÉSARMEMENT

30. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (avec Protocoles I, II et III) (Genève, 10 octobre 1980); amendement au Protocole II (Genève, 3 mai 1996) et à la Convention (Genève, 21 décembre 2001)
31. Protocole additionnel à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (Protocole IV intitulé Protocole relatif aux armes à laser aveuglantes) (Vienne, 13 octobre 1995)
32. Protocole relatif aux restes explosifs de guerre à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (Protocole V) (Genève, 28 novembre 2003)
33. Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (Oslo, 18 septembre 1997)
34. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (New York, 10 septembre 1996)

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont actuellement publiées en formats papier et électronique. Les missions permanentes auprès des Nations Unies peuvent consulter les notifications dépositaires à l'adresse électronique suivante : missions@un.int. Ces notifications sont également disponibles sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://untreaty.un.org>, où les personnes intéressées peuvent souscrire au nouveau service automatisé d'abonnement pour recevoir directement des notifications dépositaires par courriel. Les missions permanentes sont invitées à se procurer les notifications dépositaires mises à leur disposition au bureau NL-300.

COMMERCE INTERNATIONAL

35. Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (Vienne, 11 avril 1980)
36. Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux (New York, 23 novembre 2005)*
37. Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères (New York, 10 juin 1958)

DROIT DES TRAITÉS

38. Convention de Vienne sur le droit des traités (New York, 23 mai 1969)
39. Convention de Vienne sur le droit des traités entre États et organisations internationales ou entre organisations internationales (Vienne, 21 mars 1986)

TRAITÉS ADOPTÉS DE DATE RÉCENTE

40. Protocole facultatif à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé (New York, 8 décembre 2005)*
41. Convention relative aux droits des personnes handicapées (New York, 13 décembre 2006)*
42. Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées (New York, 13 décembre 2006)*
43. Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (New York, 20 décembre 2006)

Le 20 août 2007



Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications depositaires sont actuellement publiées en formats papier et électronique. Les missions permanentes auprès des Nations Unies peuvent consulter les notifications depositaires à l'adresse électronique suivante : missions@un.int. Ces notifications sont également disponibles sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://untreaty.un.org>, où les personnes intéressées peuvent souscrire au nouveau service automatisé d'abonnement pour recevoir directement des notifications depositaires par courriel. Les missions permanentes sont invitées à se procurer les notifications depositaires mises à leur disposition au bureau NL-300.